



## **ANNEXE 1 – Liste des documents pour l'installation à la Pépinière**

Adainville	
Bazainville	
Boinvilliers	
Boissets	
Bourdonné	
Boutigny-Prouais	◆ C.V,
Civry-la-Forêt	
Condé-sur-Vesgre	◆ Photocopie de la pièce d'identité du/des responsable(s),
Courgent	
Dammartin en Serve	
Dannemarie	
Flins Neuve Eglise	◆ Justificatif de domicile du/des responsable(s) de – 3 mois,
Goussainville	
Grandchamp	◆ KBIS (société déjà créée) ou document avec numéro de SIRET (pour les micro entreprise), de – de 3 mois.
Gressey	
Havelu	
Houdan	
La Hauteville	◆ Copie des statuts de la société signés ou projet de statuts ou document de déclaration d'activité (pour les micro entreprise),
Le Tartre Gaudran	
Longnes	
Maulette	
Mondreville	◆ RIB ou RIP,
Montchauvet	
Mulcent	
Orgerus	◆ Autorisation de prélèvement (Mandat SEPA)
Orvilliers	
Osmoy	
Prunay le Temple	◆ Procurations postales (pour les recommandés),
Richebourg	
Rosay	
Septeuil	◆ Bilan comptable des deux années précédentes ou prévisionnel sur 3 ans,
St Lubin de la Haye	
St Martin des Champs	◆ Une caution représentant deux mois de loyers HT,
Tacoignières	
Tilly	
Villette	◆ Attestation d'assurance pour le local (doit être mentionné : le nom de l'entreprise, superficie du local, numéro de bureau ou d'atelier et adresse de l'Espace prévôté sur l'attestation).

**COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
PAYS HOUDANAIS**

22, porte d'Épernon  
BP15  
78550 Maulette

**T. 01 30 46 82 80**  
F. 01 30 46 15 75

[ccph@cc-payshoudanais.fr](mailto:ccph@cc-payshoudanais.fr)

[www.cc-payshoudanais.fr](http://www.cc-payshoudanais.fr)

Accusé de réception en préfecture  
078-247800550-20241003-DEL10902102024-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2024  
Date de réception préfecture : 03/10/2024